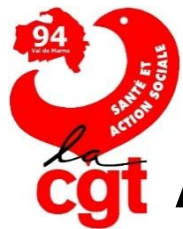




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 25 novembre 2020



Au CESAP : un employeur qui détruit ses salarié.e.s. Le fossé ne fait qu'empirer !

A l'heure où l'on prône la solidarité et traversons une crise sanitaire sans précédent, le CESAP, association du médico-social, qui emploie environ 1500 salarié.e.s, accueille des enfants jeunes et adultes polyhandicapés, financé par les ARS (impôts du contribuable) :

- Distribue des entretiens disciplinaires,
- Effectue des licenciements,
- Fait pression sur les salarié.e.s en organisant des entretiens disciplinaires pour obtenir des délations,
- Tente de modifier les conditions de travail de plusieurs salarié.e.s en essayant d'appliquer en force le travail d'1 Week-end sur 2,
- Est irrespectueux et malmène ses salariés confondants « avoir le pouvoir de » et « avoir le pouvoir sur »,
- Privilégie la disparité dans le fonctionnement des institutions selon les directions malgré une politique de ressources humaines commune,
- Prône pour que les instances soient justes des chambres d'enregistrements de décisions prises unilatéralement par la direction, en lieu et place du dialogue social qui est de ce fait inexistant, ne laissant aucun espace à la pensée et à la parole,
- Rédige une décision unilatérale de l'employeur de 4 pages pour définir les modalités de versement de la prime COVID- 19, réduisant au maximum la possibilité pour les salarié.e.s ayant travaillé et ayant été exposés au Coronavirus de percevoir la totalité de cette prime,
- Crée des disparités dans le versement de la prime Covid-19 entre les salarié.e.s, notamment en versant à certains salarié.e.s administratifs en télétravail 1.500 euros et à certains professionnels sur le terrain travaillant auprès des enfants et adultes polyhandicapés 250 ou 500 euros,
- Refuse de régulariser le montant de la prime pour les salarié.e.s qui ont été malades ou suspectés Covid-19, prétextant un article inscrit dans sa DUE où est indiqué : « aucune information ultérieure sur l'état de santé ne saurait avoir pour effet de réviser les modalités de calculs de la prime des salariés »....

Et cette liste n'est pas exhaustive.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons les conditions de travail des salarié.e.s qui ne cessent de se dégrader alors que la complexité et la charge de travail sont en constante augmentation.

Des environnements de travail dégradés, des prises en charge qui augmentent, du matériel manquants et/ou dégradés, des salaires bas sans aucune revalorisation depuis des années, des rythmes de travail fatiguant, des effectifs du personnel à la baisse, un turnover important et des burnout en cascade pour des salarié.e.s à bout.

Mais aujourd'hui nous atteignons le paroxysme de la maltraitance institutionnelle, un manque de considération et de reconnaissance de la part de l'employeur envers ses salarié.e.s. Le gouvernement a décidé de gratifier l'engagement et le travail de certaines professions mais a laissé le libre choix aux employeurs quant aux modalités de versement de la prime. L'employeur s'en est emparé en fixant des règles désavantageuses pour celles et ceux qui ont vécu la crise dans ses pires moments, sont tombés malades, ont perdu des proches, ont soufferts psychologiquement sans cesser d'accompagner au quotidien les enfants ainsi que les, jeunes et adultes polyhandicapés.

Des décideurs juges et partis qui pensent davantage à leurs profits qu'au bien-être de leurs salarié.e.s et des personnes polyhandicapés. **Voilà ce qu'est le CESAP aujourd'hui. !**

La règle du CESAP : De beaux discours sur le papier et, une belle vitrine sur internet pour plaire aux financeurs. Mais jamais présent sur le terrain aux côtés de ses salarié.e.s qui eux répondent toujours présent dans leur tâches quotidiennes auprès des personnes les plus fragiliser.

Les salarié.e.s sont engagés au quotidien depuis toujours et demandent aujourd'hui des comptes à l'employeur

Contacts presse :
Marie DE BAERE
06 60 67 66 06
Florence PERROTIN
06 67 25 23 68

Union Syndicale Départementale du Val-De-Marne - Maison des Syndicats Michel-Germa
11-13 rue des Archives 94010 Créteil Cédex - Tél : 06 82 23 50 29 – 01 41 94 94 20
Mail : usdvdm@gmail.com ou Syndicatsusd94@gmail.com